var SS00020 - Code nomenclature *(Soins de santé)*

Description

Le (pseudo)code nomenclature de la prestation de soins.
La 'nomenclature des prestations de soins de santé' est une liste codée qui répertorie les prestations de soins de santé remboursées entièrement ou partiellement par l'assurance maladie obligatoire. Ces codes figurent notamment sur l'attestation que le patient reçoit après une consultation médicale ou sur la facture d'hôpital. Le code nomenclature permet de déterminer le tarif officiel des honoraires et la part de ces montants remboursés par l'assurance maladie (l'intervention), ainsi que le restant à charge du patient (le ticket modérateur).

Codification

- Vous trouverez les numéros de code fédéraux ainsi qu'une description des prestations correspondantes dans la banque de données Nomensoft de l'INAMI. Avec la sixième réforme de l'État, certaines compétences et codes nomenclatures associés ont été régionalisés en 2019. Les codes fédéraux existants sont utilisés pendant une période de transition. Plusieurs d'entre eux finiront par être supprimés ou l'ont déjà été. Les codes régionaux qui les remplacent peuvent être consultés via les liens suivants :
  - Flandre: Sectorspecifieke instructies VSB;
  - Région wallonne: NomenWal;
  - Fédération Wallonie-Bruxelles: instructions de facturation AViQ ;
  - Région Bruxelles-Capitale: Nomiris.
- Tables de référence
  - Les analystes qui ont accès à l'ANALYSE_AREA A_REFT00 ou à A_REFT01 peuvent consulter la table de référence « RXX_REGYY_reftab_nomen ». Ils y trouveront une description des codes nomenclature fédéraux et régionaux, ainsi que le groupe ou la rubrique dont le code fait partie.
  - Vous pouvez aisément sélectionner les codes nomenclature créés par un organe régional à l'aide de NOMEN_REG=1. Vous trouverez la valeur correcte des codes nomenclature régionaux dans les variable se terminant par « _REG ».
  - La description de toutes les rubriques fédérales se trouve dans la table RXX_reftab_rubriek. La description de tous les groupes fédéraux se trouve dans RXX_reftab_procedure_group. La description de tous les groupes de détail fédéraux se trouve dans RXX_reftab_procgrdetail.
  - Les tables de références sont basées en grande partie sur les données de l'INAMI. En outre, elles sont complétées par des données provenant d'organes régionaux (p.ex. VSB, VAZG, AViQ). Elles sont mises à jour chaque année au mois de novembre.

Remarques

- **Prestations de soins**. La plupart des codes nomenclature font référence à une prestation de soins dispensés au patient. Il peut s'agir d'une visite chez le médecin, d'une intervention chirurgicale, d'une prise de sang, d'une prestation de soins dentaires, de soins infirmiers, etc.
- **Médicaments**. Certains codes nomenclature concernent la délivrance d'un produit pharmaceutique. Les enregistrements associés sont reconnaissables lorsqu'un code CNK a été complété (SS00135><0). Certaines facturations relatives aux préparations magistrales font cependant office d'exception, car elles n'affichent aucun code CNK.
  - **Officine hospitalière**. Si le médicament a été délivré par une officine hospitalière, SS00020 indique généralement la catégorie de remboursement du médicament concerné.
  - **Officine publique - honoraires.** À partir du premier trimestre comptable de 2015, les prestations portant les pseudo-codes 753550, 753572, 753594 et 753616 ont été ajoutées à la base de données Soins de santé. Ces codes concernent les honoraires des pharmaciens pour les médicaments fournis

Code SS00020

Format SAS 7. (numeric)

Variable(s) source(s)
- SS00150-Code nomenclature facturé

Variable(s) dérivée(s)
- PROCEDURE_ AH_CAT-Ambulatoire ou hospitalisé
- PROCEDURE_GROUP-Groupe nomenclature
- PROCEDURE_DETAIL-Sous-classe du groupe de nomenclature
- PROCEDURE_CAT-Groupe de nomenclature détaillé
- PROCEDURE_FG_CAT_Gz

Variable(s) équivalente(s)
- SS00020-Code catégorie médicament

Mots clés Prestations de soins de santé, Médicaments et matériel médical

en officine publique. Vous trouverez dans la variable SS00135 le code CNK du médicament; la variable Montant remboursement renseigne quant à elle les honoraires remboursés. **Attention au double comptage**. Les médicaments fournis en officine publique sont également enregistrés dans la base de données Pharmanet. Les honoraires remboursés sont mentionnés sous la variable Intervention AMI 2. Si vous utilisez les données des bases de données Soins de santé et Pharmanet, il convient alors de faire attention au double comptage des produits fournis en officine publique. Si vous n'avez pas nécessairement besoin des quatre pseudo-codes susmentionnés, il est recommandé de ne pas les prendre en compte dans l'analyse.

- **Officine publique – Remboursement MAF** : en cas d'enregistrement relative au remboursement MAF d'un produit pharmaceutique, le code CNK figure dans la variable SS00135.

- **Pseudo-nomenclature**
- Certaines prestations de soins de santé ne figurent pas dans la nomenclature et reçoivent un pseudo-code nomenclature. C'est le cas de certains honoraires forfaitaires en matière de biologie clinique et d'imagerie médicale, de prestations de soins infirmiers chez un patient qui bénéficie d'un forfait, de forfaits pour malades chroniques, de maisons médicales, de soins à basse variabilité, etc. Vous trouverez les pseudo-codes nomenclature dans la base de données Nomensoft dans l'arborescence sous 'Pseudonomenclature'.
- La différence entre les codes nomenclature et les pseudo-codes nomenclature n'est pas pertinente pour les analyses.

Disponible

Database	Variantes	Premières données	Dernières données
Soins de santé	ALL	2005-10-01	2026-06-30

Source: Agence Intermutualiste (https://aim-ima.be)